



CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 14 octobre à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 27 septembre 2021, s'est réuni dans la salle René Dassé en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 27/09/2021
Nombre de présents	15	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage :
Suffrages exprimés	15	22 OCT. 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE - Mme Marylène HENault - Mme Aline DUZERT -
Mme Gisèle CAMIADE - Mme Géraldine MADOUNARI - Mme Marcelle THEIL -
Mme Anne DE LAPORTERIE
M. Julien RELAUX - M. Patrice BOUCAU - M. Pierre STETIN - M. Dominique DUBROCA -
M. José PEREZ - M. Jean-Maurice CASTEX - M. Jean-Pierre LAFARGUE -
M. Jean-Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. Julien DUBOIS - Mme Maria OREA

POUVOIRS : -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération n°20210401-06 du 1^{er} avril 2021 Adoption du budget primitif,
Vu le projet de décision modificative présenté en pièce jointe.

Considérant le détail des mouvements présenté ci-après.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles	Nouveaux montants votés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	520 000,00		520 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 790 000,00	40 000,00	2 830 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 000,00		10 000,00
Total des dépenses de gestion courante		3 320 000,00	40 000,00	3 360 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00		0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00		10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 330 000,00	40 000,00	3 370 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles	Nouveaux montants votés
013	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	3 551,58		3 551,58
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 471 000,00	40 000,00	1 511 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 377 000,00		1 377 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	28 000,00		28 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 879 551,58	40 000,00	2 919 551,58
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 879 551,58	40 000,00	2 919 551,58
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		450 448,42		450 448,42
TOTAL		3 330 000,00	40 000,00	3 370 000,00

SUR PROPOSITION DE MADAME SARAH PECHAUDRAL-DOURTHE, VICE-PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 15 VOIX POUR,

ARTICLE 1 : adopte la présente décision modificative n°1 portant sur le budget annexe Petite Enfance, au niveau du chapitre.

ARTICLE 2 : autorise Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer tout document s'y rapportant.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Le Président du CCAS,

(Signature)
Julien DUBOIS

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours Iyautey - 64000 Pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20211014-20211014-05-DE
Date de télétransmission : 21/10/2021
Date de réception préfecture : 21/10/2021